



DEL 25-092

**DEPARTEMENT DE LA SARTHE
COMMUNE D'YVRE L'EVEQUE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

Le 09 décembre 2025

DATE D’AFFICHAGE

Le 09 décembre 2025

NOMBRE DE

CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 21

Votants : 26

L’an deux mille vingt cinq

Le seize décembre à 20 h 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Damienne FLEURY, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Damienne FLEURY, Nadine JOLU, Hakim ACHIBET, Mélanie BOCQUENET, Christian POIRIER, Fanny PIRA, Benoît CHAUVIN, Stéphane DALIVOUST, Alain GUICHET, Maryse BAYBAY, Alain GIBERGUES, Denis MINIER, Jean-Philippe GUYON, Pierre CASTILLON, Delphine FOUQUET, Sylvain BACHELEY, Angélique PLANCHETTE, Louis MASSARD, Mickaël JUIGNE, Jérôme DELISLE, Marie CHEVALIER.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché le : 19 décembre 2025

et que la convocation au Conseil a été faite le : 09 décembre 2025.

EXCUSÉS

Pascale FEGER (pouvoir à Jean-Philippe GUYON), Philippine DANGREUX (pouvoir à Hakim ACHIBET), Nicolas ROUGET (pouvoir à Damienne FLEURY), Sylvie LAUTRU (pouvoir à Louis MASSARD), Philippe PAUMIER (pouvoir à Mickaël JUIGNE)

ABSENTS

Eric ANDRE

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Fanny PIRA

OBJET : Renouvellement du marché Espace Numérique de Travail e-primo pour les écoles
Rapporteur : Maryse BAYBAY

Depuis 2013, l’académie de Nantes a impulsé le déploiement d’un espace numérique de travail (ENT) dans les écoles. Au-delà des apprentissages, e-primo favorise une communication fluide et sécurisée ainsi que la protection des données personnelles. Les familles peuvent suivre la vie de l’école, recevoir des informations fiables et échanger avec l’équipe enseignante. Cet ENT permet aux élèves de développer les compétences numériques inscrites dans les programmes.

Le prochain marché e-primo couvrira la période de juillet 2026 à juillet 2030.

A titre d’information, pour la période 2022-2026, l’abonnement s’élevait à 2 711.52 €TTC (soit 677.88 €TTC par an).

Au vu de ces éléments,

Vu l’avis de la commission finances du 1^{er} décembre 2025,

Le conseil municipal valide le renouvellement de l’adhésion au groupement de commandes piloté par le Rectorat de l’académie de Nantes et d’autoriser Mme le Maire à signer tout document à cet effet.

VOTANTS : 26

POUR : 26

CONTRE : 0

ABSTENTION :

Pour copie certifiée conforme.

Yvré l’Evêque, le 19 décembre 2025

**Délibération certifiée exécutoire en raison de sa publicité
et de sa transmission en Préfecture ce jour**

Madame Le Maire,
Damienne FLEURY

